



EB-2012-0146/EB-2012-0380

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE POUR LA
MODIFICATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ**

London Hydro Inc.

London Hydro Inc. (« London Hydro ») a présenté une requête à la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vue d'augmenter ses frais de livraison à compter du 1^{er} mai 2013 (la « requête pour la modification des tarifs »). La requête a été déposée le 28 septembre 2012, en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi »), L.O. 1998, chap.15 (annexe B). London Hydro a déposé des preuves supplémentaires le 26 octobre 2012. La Commission a assigné à la requête pour la modification des tarifs le numéro de dossier EB-2012-0146.

London Hydro a également déposé une requête séparée le 25 septembre 2012 en vue d'approuver la liquidation du solde des comptes d'écart entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2012 (la « requête pour la liquidation des comptes d'écart »). La Commission a assigné à la requête pour la liquidation des comptes d'écart le numéro de dossier EB-2012-0380.

Conformément aux pouvoirs qu'elle détient en vertu de l'article 21(5) de la Loi, la Commission combine par la présente la procédure de la requête pour la modification des tarifs à celle de la requête pour la liquidation des comptes d'écart.

Les frais de livraison sont l'un des quatre frais figurant systématiquement sur les factures d'électricité des consommateurs résidentiels et des services généraux et varient en fonction de la quantité d'électricité consommée. La décision rendue par la Commission sur la présente requête pourrait faire hausser les factures d'électricité de tous les clients de London Hydro. Si la requête combinée est acceptée telle quelle, la facture mensuelle d'un consommateur résidentiel consommant 800 kWh par mois

diminuera d'environ 1,22 \$. La facture mensuelle d'un consommateur des services généraux qui consomme 2 000 kWh par mois et dont la demande est inférieure à 50 kW diminuerait d'environ 2,01 \$. Les modifications proposées relativement aux frais de livraison sont distinctes de toute autre modification pouvant être apportée aux factures d'électricité et qui n'est pas touchée par la présente requête.

Pour de plus amples renseignements sur les frais d'électricité, visitez la page Consommateurs du site Web de la Commission : <http://www.ontarioenergyboard.ca>.

Comment consulter les requêtes de London Hydro

Pour consulter un exemplaire des requêtes, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2012-0146 ou EB-2012-0380 dans la case « Trouver une requête ». Des exemplaires sont également disponibles pour consultation au bureau de la Commission ainsi qu'au bureau de London Hydro aux adresses indiquées ci-dessous, ou encore sur son site Web : <http://www.londonhydro.com>.

Audience orale ou écrite

La présente requête procèdera par voie d'audience écrite ou orale devant être établie par la suite.

Comment participer

Commentaires

Si vous souhaitez donner votre opinion sur l'instance aux membres de la Commission qui étudient cette requête, nous vous invitons à faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission dans les 30 jours suivant la publication ou la signification du présent avis, si l'avis vous a été signifié. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires, incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera fournie à London Hydro ainsi qu'aux membres de la Commission.

Observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez présenter une demande de statut d'observateur. Vous devez faire parvenir votre demande par écrit à

la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis, si l'avis vous a été signifié.

Renseignements personnels dans les lettres de commentaires et les demandes du statut d'observateur

Toute lettre de commentaires ou requête de statut d'observateur sera versée au dossier public, ce qui signifie qu'elle peut être consultée aux bureaux de la Commission et qu'elle sera publiée sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission supprimera tous les renseignements personnels (c.-à-d. autre que commerciaux) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Cependant, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et citer le numéro de dossier **EB-2012-0146/EB-2012-0380** dans l'en-tête de votre lettre.

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (p. ex., soumettre des questions, déposer des arguments écrits), vous pouvez présenter votre requête de statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard dans les **10 jours** suivant la publication ou la signification du présent avis, si l'avis vous a été signifié. Vous pouvez connaître les directives sur la façon de demander le statut d'intervenant sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate.

Tous les documents qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, notamment son nom et ses coordonnées, seront versés au dossier public, ce qui signifie qu'ils seront disponibles pour consultation aux bureaux de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez composer le 1-888-632-2727 pour obtenir des informations sur l'instance et sur la façon de participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'INSTANCE CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission

Dépôts :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télé. : 416-440-7656

Requérant

London Hydro Inc.
111, rue Horton
London (Ontario) N6A 4H6
À l'attention de M. Mike Chase
Courriel : chasem@londonhydro.com

Tél. : 519-661-5800, poste 5750
Télé. : 519-661-2596

Avocat du requérant

James C. Sidlofsky
Associé, Borden Ladner Gervais LLP
Scotia Plaza
40, rue King Ouest
Tél. : 416-367-6277
Télé. : 416-361-2751
Courriel : jsidlofsky@blg.com

FAIT à Toronto le 8 novembre 2012

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission